

environnementales). D'après ces normes, les responsables des activités sont tenus de réaliser des études sur les impacts des caractéristiques des entreprises, une étude de base sur les impacts de la zone ainsi que sur les caractéristiques géographiques. Il doit être tenu compte de ces études lors de la planification des projets. De plus, ils doivent

fournir des renseignements concernant les conditions de travail et de santé des employés. Les entreprises doivent également respecter les lois et règlements techniques et les mécanismes de dispersion. Il est recommandé de mettre en place un système de surveillance de l'environnement. Les nouvelles installations ne pourront être autorisées sans avoir fonctionné avant d'avoir soumis les règlements respectés.

Les entreprises qui sont déjà en exploitation ont jusqu'en août 1992 pour se conformer aux exigences de l'Ordinance No. 11. Elles doivent effectuer des études de base et des études de suivi.

VI.3.3. - Mesures à long terme prises par les entreprises et les autorités. La DGTN y MM est en train de mettre en place des programmes de suivi de l'environnement. Les entreprises doivent respecter les lois et règlements en vigueur. Les nouvelles installations doivent être autorisées après avoir obtenu l'avis des autorités compétentes.

- la création du "Programa de Observación del Ambiente" (POA) (Programa de Observación de l'Environnement) qui permettra de déterminer les concentrations de polluants dans l'air et dans l'eau. Ce programme sera mis en œuvre de façon permanente.

- l'élaboration d'un règlement régissant la surveillance de la contamination des organismes marins et aquatiques. Ce règlement doit être approuvé par le ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique. Les entreprises doivent respecter les lois et règlements en vigueur.

Il faut adopter des mesures préventives pour éviter la destruction de l'écosystème.

En août 1987, la DGTN y MM a établi une série de normes à l'égard des activités qui impliquent la manipulation des déchets. Ces normes ont pour but de protéger l'environnement et la santé humaine. Les entreprises doivent respecter ces normes et effectuer des études de base et de suivi.